

Dou vilho comis

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1901)**

Heft 46

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-199026>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« journée », on ne savait pas non plus comment elle disparaissait. Elle ne mangeait pas; elle grignotait, entourée de miettes. Elle était pieuse et grognon, très pieuse et très grognon. Toujours en noir, avec un bonnet tuyauté, de grosses lunettes comme celles du major, la bouche pleine de versets de la Bible, la perpétuelle désapprobation dans les yeux. On la consultait sur toutes choses: elle blâmait, elle hochait la tête sans répondre, en précipitant le mouvement de son aiguille. Et puis, tout à coup, elle faisait: « Aïe! » et suçait son doigt où perlait une goutte de sang. La fin du monde la préoccupait énormément; elle comptait sur l'enlèvement de l'Eglise; elle interprétait l'Apocalypse, les psaumes et les livres apocryphes. Mais elle méprisait le siècle où la destinée l'obligeait à reprendre des jupons, à ourler des mouchoirs, à couper des étoffes sur des patrons profanes provenant du *Magasin des demoiselles*. Du reste, sans jamais se plaindre: ce n'étaient là que des tribulations passagères, qui précédaient de peu d'années l'éternité où elle chanterait des cantiques en robe blanche, avec les anges.

M'ayant pris en affection, elle m'invita quelquefois à « goûter » chez elle, des jours où elle chômait. Elle habitait une grande vieille chambre, toute en armoires et en boiseries, aux fenêtres toujours closes, par crainte du soleil qui ronge la couleur des rideaux. Jamais elle n'y déplaçait aucun meuble, aucun objet. Et des armoires fermées sortait une odeur accentuée de noisettes, de coquemolles, d'amandes et de noix: une vraie provision de rongeur prévoyant, qui durait d'une saison à l'autre. De fait, elle m'en remplissait les poches...

Non, décidément, je n'ai jamais vu d'être humain qui ressemblât davantage à une souris...

EDOUARD ROD.

Au bon temps de LL. EE.

Des gens qui ne doivent pas regretter le « bon vieux temps », ce sont les pauvres diables. Ce n'est pas pour dire qu'aujourd'hui ils mènent une existence particulièrement cousue d'or, mais enfin il y a de nombreux comités et sociétés qui s'occupent de leur procurer des repas substantiels, de leur fournir les vêtements et le logis. Certains d'entre eux ont même fait de si bonnes affaires dans leur honorable métier, qu'après leur mort on a découvert que leur misérable paillasse était mieux garnie que le bureau de beaucoup de rentiers.

C'est tout au plus si la police prive temporairement de leur liberté ceux qu'elle trouve en flagrant délit de mendicité. Cette privation, avouons-le, leur est plus facile à supporter que celle que l'on faisait subir à leurs confrères des siècles précédents.

Il suffira, pour s'en convaincre, de lire l'ordre d'expulsion suivant, signé par le fonctionnaire du gouvernement de Fribourg, chargé sans doute du commandement supérieur de la police du canton, contre un Vaudois indigent, ressortissant du bailliage de Lausanne:

« L'exhibiteur des présentes, se nommant » Joseph H... de Y..., dans le Bailliage de Lausanne, devra sortir de cette Souveraineté » dans le terme de douze heures pour retourner dans son pays par Payerne, Moudon, etc., sans rentrer dans ce Canton pour y » mandier sous peine d'avoir pour la première » fois les cheveux coupés d'un côté, et pour la » seconde fois le mollet de l'oreille coupé, le » tout à teneur du Règlement souverain. Fait » à Fribourg, ce 29^e May 1776.

» De Müller, Inspecteur des Chasseurs. »

Je me demande ce qu'on pouvait bien réserver à celui qui se laissait prendre en troisième récidive?

JEHAN DES OUCHES.

Dans l'express de Cologne.

Deux fermiers du Gros-de-Vaud, David-Abram et Philippe, se sont accordé, cet été, un voyage de plaisir en Allemagne, sur les bords du Rhin. Ils n'en ont rien dit au *Conteur*, les cachottiers. Cela n'empêche pas que nombre de détails sur leur tournée ne nous soient parvenus. Ainsi, nous avons appris que ce qui a le plus frappé nos deux amis dans le pays des casques à pointe, c'est le fait que les petits enfants parlent l'allemand couramment, tandis que nous autres, arrivés à l'âge mur et après avoir peiné pendant des années et des années sur une grammaire franco-allemande, nous n'arrivons pas à nous faire comprendre de nos bons confédérés de Sumiswald, de Staffelbach ou de Konolfingen.

En fait d'allemand, David-Abram et Philippe en savent autant l'un que l'autre: ils n'ont jamais pu en apprendre un seul mot. Mais ils se sont dégourdi l'esprit en visitant les expositions de Paris, d'Yverdon, de Genève et de Vevey, et courir le vaste monde ne les effraie plus. Seulement, leurs connaissances linguistiques insuffisantes leur ont causé quelques légers désagréments sur les rives du Rhin.

Il nous revient qu'entre Mayence et Cologne, ils auraient passé un mauvais quart d'heure, sans l'intervention d'un voyageur qui parlait un peu le français. Le train dans lequel ils étaient montés venait de s'ébranler, quand le contrôleur les pria d'exhiber leurs billets. Philippe, qui a l'habitude de mettre le sien au ruban de son chapeau, comme une carte d'abbaye, l'eut bien vite exhibé. Mais David-Abram mit bien cinq minutes à cette opération, car son ticket se trouvait dans une pochette à secret de son portefeuille, qui était lui-même noué dans un mouchoir, au fond d'une poche spéciale de son habit.

Les deux billets oblitérés, le contrôleur adressa d'un ton impératif de nouvelles questions aux deux Vaudois, qui allumaient tranquillement un demi-grandson.

— Le gondrôleur, il fous temante fos zublémets, fit un monsieur assis à côté d'eux.

— Nos suppléments?

— Foui, les pillettes zublémentaires bour drain egsbress.

— Dites-voir à votre contrôleur qu'on ne comprend rien à ce commerce, fit David-Abram, on a payé nos biets, il nous les a percés; on est en règle.

Après quelques mots échangés entre l'employé et le trucheman, celui-ci prend de nouveau la parole.

— Le gondrôleur déglare il fous chette tehors au brochain station et fous allez en brison.

— Nous jeter dehors et nous flaquier en prison! Il se paie notre tête, le contrôleur! s'écria Philippe.

— On n'est pas des anarchistes, ajouta David-Abram; on a du bien et on paie ses impôts!

— Fous êtes tans une drain egsbress et fous tevez afoir une pillette zublémentaire gomme les autres foyacheurs.

— Alors, s'il faut payer une surtaxe pour monter dans un express, nous aimons autant descendre à la première gare qui vient, dit Philippe, nous ne sommes pas si pressés que ça. On va à Cologne, voir la grande église; elle veut assez nous attendre.

— Le gondrôleur se fâche bour te pon, Messieurs. Vous bouvez bas tescendre afant Cologne, bace que la drain il z'arrêde bas afant.

— Eh bien, dit David-Abram, faites voir dire au machiniste de rouler moins vite, et comme ça nous ne serions pas dans un express.

— Ça nous arrangerait bien, appuya Philippe. Vous comprenez, sans être des pauvres diables, on n'a pas tant de cette monnaie et

on aimerait bien en garder le plus qu'on peut pour nous rendre compte si les vins du Rhin peuvent pider avec nos Lavaux et nos La Côte.

Mais le contrôleur se démenait comme un fou furieux, si bien que nos deux compatriotes jugeaient prudent de filer doux.

— Combien ce qu'on doit? monsieur l'interprète.

— Trois marks cinquante pfennigs chagune.

— Tenez, contrôleur, dit David-Abram en payant pour les deux; mais souvenez-vous que votre express, c'est un express de rave! Chez nous, on ne paie pas plus dans les express que dans les autres trains; on a des express démocratiques; puis il y a des lignes où les express s'arrêtent à toutes les stations, comme dans la vallée de la Broie, où on a au moins le temps de prendre un verre à Moudon, à Payerne et à Morat! Z.

Dou vilho comis.

Vaitséz'ein duès que sè passàvant dâo teimps dâi fusi à bassinets, dâi z'épolettès, dè la tserdza ein doze teimps et quand cliâo bons vilho comis fasiont manœuvra lè contingents avoué lo dèpou doze iadzo per an la demein-dze matin dèvant lo prèdzo.

1^o Lo comis dè V... ètai on grand galapin dè cinq pi et demi que fasâi rudo bio vaire quand l'avâi met la granta tenia avoué sè ballès z'épolettès bliantsses coumeint dè la nai. Faillai vaire coumeint sè redressivè, assebin cé comis n'amâvè pas vaire lè petits botassons et cliâo dâo dèpou qu'ètient dâi petits crazets s'ein vèyant dâi totès sorcières.

On dzo que lo contingent ètai amouellâ su la plliace, noutron comis, qu'ètai bin veri cé dzo quie, l'âo fe:

« Attiutâ, lè z'amis, vo martsî adrai bin et, po la maniance dâo pétairu, n'ia rein à derè; vo fèdès ceim d'attaque; mâ cein que ne va pas onco tant, l'est de vaire ti cliâo petits botassons dâo défrou que sont pè la quiaa, cein a, ma fai, pouèta façon, le vo dio; et se volliai mâ fèrè plliissî, l'est dè medzi fermo dè la soupa po ti arrevâ asse grands que lo Marque à François qu'est à la premira reintse! Du ice, faut que y'ein aussè min à la quiaa et que vo sèyi trè-ti âi premi reings et nion âi derrâi, oùdès-vo? »

2^o Lo comis dè R... avâi coutema dè fèrè l'appet dè sè z'hommo drai dèvant la maison dè coumouna, pu quand l'ètient aligni et que l'avâi fe drobliâ, lè menâvè po lào fèrè l'exercîço su on prâ on bocon ein défrou dâo vela-dzo.

Onna demein-dze que s'ètient einmodâ po allâ exercî, noutron comis s'apèçut que ion dè sè z'hommo qu'ètai arrevâ ein derrai, après l'appet, s'ètai fofilâ dein lè reings, pè la quiaa dâo contingent. Cé gailâ ètai on grand rapondu qu'arâi du allâ sè boutâ âo tot premi reing, assebin noutron comis quand ceim vé, l'âi boillè:

— Allein! allein, Maricot, vâo-tou vito passâ ein dèvant, tè que t'è ion dâi pe bio pouet-diablo!

Les chansons de nos aïeux.

Dans le N^o 41 du *Conteur*, notre collaborateur, Pierre d'Antan, a évoqué le souvenir des chansons de nos grand-mères. Cet article a été particulièrement goûté et nous a valu plusieurs communications écrites ou verbales. « Pourquoi, nous dit-on entr'autres, le *Conteur* ne donne-t-il pas, de temps en temps, le texte complet, avec la musique, de l'une ou de l'autre de ces vieilles chansons, que tout le monde connaît et que personne ne sait? »